

## DÉLIBÉRATION N°8 C.A.S.D.I.S. DU 12/03/2020

Numéro enregistrement Préfecture : DC-20200312-8A

### SUBVENTIONS DU SDIS DU LOT POUR L'EXERCICE 2020

Sur convocation de son président, Monsieur Serge RIGAL, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni jeudi 12 mars 2020 à 14h30 dans les locaux de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Lot, rue Hautesserre à CAHORS en présence de Monsieur le Préfet du Lot.

#### Etaient Présents

##### Avec voix délibérative :

Monsieur Serge RIGAL, Madame Véronique CHASSAIN, Madame Monique BOUTINAUD, Madame Josiane HOEB-PELISSIE, Madame Françoise LAPERGUE, Monsieur Madame Catherine MARLAS, Monsieur Gérard ALAZARD, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Guillaume BALDY, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Pascal LEWICKI, Monsieur Pierre MARTINEZ, Monsieur Michel SIMON

##### Sans voix délibérative :

Colonel hors-classe Bernard TACHET des COMBES, Médecin-colonel Marie-Pierre TAILLADE, Capitaine Jean-Pierre CHABREYROUX, Capitaine Eric DELMAS, Capitaine Philippe DELTOUR, Adjudant-chef Philippe LEROUX.

##### Assistaient également :

Madame Marie-José SOURSOU, Madame Laurence MAGINOT, Monsieur Jean-Paul LACOUTURE, Colonel Yves MARCOUX, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Commandant Michaël SABOT, Capitaine Mickaël DESBRUERES, Madame Marie THIVEAUD, Monsieur François GOMEZ, Madame Céline TODESCHINI.

##### Etaient excusés :

Madame Michèle FOURNIER-BOURGEADE, Madame Geneviève LAGARDE, Monsieur Jacques COLDEFY, Monsieur Robert LACOMBE, Monsieur Denis MARRE, Madame Nicole PAULO, Monsieur Christian DELRIEU, Monsieur Pierre DESTIC, Monsieur Pierre MARTINEZ, Monsieur Serge NOUAILLES, Monsieur Jean-Michel SANFOURCHE, Monsieur José SANTAMARTA, Monsieur Michel SYLVESTRE, Monsieur Willy LUIS.

Après avoir pris connaissance de son rapport de présentation et après en avoir délibéré, les membres du C.A.S.D.I.S. décident :

- d'autoriser l'octroi des subventions ci-dessous :

Article	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	Subvention de fonctionnement	U.D.S.P.	Association	47 231 €
6574	Subvention affectée à l'action sociale en faveur des personnels du SDIS	U.D.S.P.	Association	85 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Œuvre des pupilles	Association	1 922 €
6574	Contribution en faveur du personnel	C.O.S.	Association	20 032 €
6574	Subvention de repas des agents	A.G.R.I.A.C.C.	Association	1 800 €
<b>Total</b>				<b>155 985,00 €</b>

- d'inscrire au chapitre 65 les crédits correspondants, pour un total de : **155 985 Euros.**

**Détail du vote :**

Présents : 13  
 Votants : 13  
 Pour : 13  
 Contre : 00  
 Abstention : 00

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
 Départemental d'Incendie et de Secours du Lot

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
 Cahors, le 17 mars 2020



Serge RIGAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.